ART. 35 BIS N° 341

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N º 341

présenté par M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 35 BIS

A l'alinéa 8, substituer aux mots :
« conformément à »
les mots :
« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.